



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 juin 2021 à 20h45 par voie de vidéoconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 3 mai 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Questions et demandes envoyées par le public
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Cercle de fermières Rougemont – Demande de don
 - 6.2 Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
 - 6.3 Demande d'autorisation de tournage – Chemin du Moulin
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 7.1 Adoption du second projet de règlement 2021-303 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 408
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-304 amendant le règlement 2017-231 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-305 amendant le règlement 2019-265 sur la gestion contractuelle
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-306 modifiant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme
8. Administration et greffe
 - 8.1 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance
 - 8.2 Décompte progressif 3 et réception définitive des travaux de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges
 - 8.3 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux
 - 8.4 Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention



8.5 Demande au Ministère des Transports – Réduction de la vitesse sur la Route 229 (Rang de la Montagne)

9. MRC de Rouville

9.1 Demande d'autorisation à la MRC de Rouville pour le déneigement de la piste cyclable « La Route des Champs » - Hiver 2021-2022

9.2 Demande de nettoyage de la Branche 4 du Cours d'eau Soulange (Ruisseau Lassonde)

10. Ressources humaines

10.1 Embauche des employés du camp de jour estival

11. Voirie

11.1 Achat d'une machine à ligner

12. Urbanisme

12.1 Demande de dérogation mineure – 291, rang de la Montagne

12.2 Demande de PIIA – 1411, route 112

12.3 Demande de PIIA – 123, rang de la Montagne

12.4 PPCMOI – 60, rang de la Montagne

12.5 Demande à la CPTAQ – Les Maisons Butters (Lots 1 714 862 et 1 716 245)

13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Jeannot Alix propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h45. Le conseil municipal siège à huis clos en vertu des décrets 177-2021 et 388-2021 du gouvernement du Québec.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, maire
Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

formant quorum.

Considérant des problèmes de connexion et son impossibilité à participer aux discussions, Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6 est considéré absent.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.



21-06-4211

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter l'ordre du jour.
L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4212

Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 3

Vote contre :

21-06-4213

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 7 juin 2021 au montant de **72 488.68 \$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 7 juin 2021 pour un montant total de **392 674.48 \$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 25 avril 2021 au 29 mai 2021 au montant de **66 185.43 \$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4214

Cercle de fermières Rougemont – Demande de don

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de don;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que



celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2021.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4215

Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE

Tour CIBC Charles-Bruneau adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité vendredi le 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE

cet événement a pour objectif de soutenir la mission de la fondation Charles-Bruneau, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hématologie pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le passage dans la municipalité de l'événement cycliste « Tour CIBC » Charles-Bruneau, conditionnellement au traitement et à l'attestation de la demande par le Ministère du Transport du Québec. Il est de plus résolu d'aviser Industries Lassonde de la tenue de l'événement ainsi que la Fondation Charles-Bruneau de la présence de circulation lourde à l'intersection de la rue Principale et de la Petite-Caroline les matins de semaine.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4216

Demande d'autorisation de tournage – Chemin du Moulin

CONSIDÉRANT QUE

M. Marc Bertrand demande au conseil municipal l'autorisation de tourner un court métrage sur la section du chemin du Moulin appartenant à la municipalité, le mercredi 16 juin prochain entre 9h et 21h ;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit d'une petite équipe de tournage et qu'aucune structure n'est requise ;

CONSIDÉRANT QUE

l'équipe s'engage à ne pas modifier l'état naturel des lieux et à les remettre dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser l'équipe de tournage à utiliser le chemin du Moulin afin de tourner un court métrage le 16 juin prochain, en autant que cette dernière détienne des assurances responsabilité et s'engage à remettre les lieux dans le même état qu'à l'origine.

Vote pour : 5

Vote contre :



21-06-4217

Adoption du second projet de règlement 2021-303 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 408

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier la grille des usages 408 afin d'ajouter aux usages permis la classe « C-5 / Construction et aménagement paysager » et de modifier la note 1 de la classe « C-1 / Vente au détail et service local » pour ajouter les services d'architecture, de génie et d'arpenteurs-géomètres aux usages autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 3 mai 2021, l'adoption d'un premier projet de règlement le 3 mai 2021, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2021-303 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages de la zone 408, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4218

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-304 amendant le règlement 2017-231 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-304 amendant le règlement 2017-231 décrétant la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.



La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-304. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-06-4219

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-305 amendant le règlement 2019-265 sur la gestion contractuelle

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-305 amendant le règlement 2019-265 sur la gestion contractuelle qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-305. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-06-4220

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-306 amendant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme

Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-306 amendant le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-306. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-06-4221

Élections municipales 2021 – Vote par correspondance

CONSIDÉRANT QUE

l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE

le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'

en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne



qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de :

- permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4222

Décompte progressif 3 et réception définitive des travaux de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lacaille & Vincelette inc. a déposé un troisième décompte progressif pour les travaux de réfection de la Branche 1 du Cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé une demande de réception définitive des travaux ainsi que la libération de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Yves Beaulieu, a recommandé le paiement du décompte et la réception définitive des travaux;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter la réception définitive des travaux et de libérer la retenue contractuelle de 5% d'un montant de 3 954.43\$ payable à Lacaille & Vincelette inc.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4223

TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Vote pour : 5

Vote contre :



21-06-4224

Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente avec la Mutuelle de prévention DR Conseil société en commandite;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 est acceptée telle que rédigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que DR Conseils société en commandite, soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Rougemont ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la Municipalité de Rougemont.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4225

Demande au Ministère des Transports – Réduction de la vitesse sur la Route 229 (Rang de la Montagne)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin de prolonger la zone de 50 km/h sur la route 229 (rang de la Montagne) sur une distance approximative de 1,5 km supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Rougemont a transmis à la municipalité une résolution relativement à leur appui face à cette demande qui provient d'un de leur membre;

CONSIDÉRANT QUE la route 229 comprend de nombreuses entreprises agrotouristiques et est sillonnée par de nombreux cyclistes en période estivale;

CONSIDÉRANT QU' en période d'achalandage, la limite de 80 km/h peut s'avérer dangereuse pour tous les usagers de la route et que les risques d'accident sont très présents, d'autant plus décuplé par la présence d'une courbe très prononcée et réduisant la visibilité des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de demander au Ministère des Transports le prolongement de la zone de 50 km/h sur une distance de 1,5 km supplémentaire sur la route 229 (Rang de la Montagne).

Vote pour : 5

Vote contre :



21-06-4226

Demande d'autorisation à la MRC de Rouville pour le déneigement de la piste cyclable « La Route des Champs » - Hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au déneigement d'une partie de la piste cyclable « La route des champs » afin de permettre aux gens d'y accéder à pied;

CONSIDÉRANT QUE la partie de la située à partir de l'intersection de la Grande-Caroline et de la route 112 vers le nord-ouest est durant la saison hivernale à l'usage des VTT;

CONSIDÉRANT QU' il serait adéquat de permettre une cohabitation entre les piétons et le VTT durant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de :

- demander à la MRC de Rouville l'autorisation de procéder au déneigement de la piste cyclable entre l'intersection de la Grande-Caroline et la route 112 vers le sud-est jusqu'à la limite municipale et;
- demander à la MRC de Rouville d'entamer des discussions avec les Club de VTT utilisant la piste cyclable durant la saison hivernale afin de permettre un partage de la piste.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4227

Demande de nettoyage de la Branche 4 du Cours d'eau Soulange (Ruisseau Lassonde)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville détient la compétence quant à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des plaintes d'odeurs concernant la branche 4 du Cours d'eau Soulanges;

CONSIDÉRANT QU' une inspection a permis de constater que de nettoyer le fond du ruisseau serait favorable à l'élimination des odeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de demander à la MRC de Rouville de procéder rapidement à la mise en place du processus afin de réaliser les travaux de nettoyage de la branche 4 du cours d'eau Soulanges.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4228

Embauche des employés du camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la municipalité offre aux enfants de 5 à 12 ans un camp de jour durant la saison estivale;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs de camp de jour estival 2021, au salaire et aux conditions préalablement établit :

Camille Sirois	Maude Bastien	Thomas Fortin Scott
Camille Paquette	Pierre-Luc Dufour	Joël Forand
Daphney Buissière	Charles Dufour	Emy-Rose Gill Petitbois
Ariane Meunier	Ulysse Lemay	Alexandre Rousseau Cabana
Jordane Lambert	Alexandre Bastien	Cassandra Tétreault
Félix Ostiguy		

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4229

Achat d'une machine à ligner

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait présentement affaire avec une compagnie externe pour procéder au lignage des rues;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une machine pour réaliser à l'interne certains types de lignages permettra au service des travaux publics d'être plus autonome et moins à la merci des fournisseurs externes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'acheter une machine à ligner pour un montant maximal de 5 000\$ avant taxes. Cette dépense sera immobilisée.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4230

Demande de dérogation mineure – 291, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Martin Hébert à l'égard de permettre la garde d'animaux de ferme complémentaire à un usage principal sur un terrain d'une superficie de 4601,9 mètres carrés au lieu de 5000 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est entouré de terrains agricoles ou, en son coin nord-ouest, d'un usage industriel;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire avoir la garde de 12 poules et quelques chèvres;



CONSIDÉRANT QUE le poulailler serait situé derrière le garage détaché existant et que l'enclos pour les chèvres serait situé à la droite du garage détaché;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage permet la garde d'un maximum total de 5 unités animales, incluant un maximum de 2 unités animales de chèvres (12 têtes) et de 0,1 unité animale de poules (12 têtes);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser la garde d'animaux de ferme complémentaire à un usage principal sur un terrain d'une superficie de 4601,9 mètres carrés au lieu de 5000 mètres carrés, tel que prescrit par la réglementation, conditionnellement à ce que le nombre maximal de têtes autorisé soit calculé au prorata de la superficie du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser la présente dérogation mineure aux mêmes conditions que celles établies par le CCU.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4231

Demande de PIIA – 1411, route 112

CONSIDÉRANT QU'

une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Gabriel Goudreault, à l'égard d'un projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages, avec revêtement extérieur composé d'une combinaison de blocs architecturaux, de brique et d'un déclin de bois avec toiture recouverte de bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le garage identifié au plan de construction ne sera pas construit, mais que l'implantation du bâtiment est prévue afin d'en permettre l'ajout à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs spécifiques des matériaux de revêtement extérieur ne sont pas identifiées sur le plan de construction;

CONSIDÉRANT QUE la morphologie et les pentes de toit du bâtiment projeté s'harmonisent aux autres bâtiments résidentiels présents dans le secteur, incluant ceux situés en face, sur le territoire de la ville de Saint-Césaire;



CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure 2021-015 a été accordée le 1er mars 2021 afin de rendre constructible le terrain malgré sa profondeur de 26,85 mètres au lieu de 28,00 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 1 du chapitre 3 du règlement sur les PIIA 2018-245;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction, conditionnellement à ce que les informations concernant les couleurs des revêtements extérieurs et de toiture soient communiquées au conseil municipal avant la séance du 7 juin 2021 et que ces informations ont été fournies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4232

Demande de PIIA – 123, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par monsieur David Jodoin, à l'égard du déplacement d'un bâtiment principal sur le même terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au déplacement de la résidence afin de rendre son implantation conforme en faisant passer la marge avant du bâtiment de 3,47 mètres à 14,53 mètres (MIN 10 mètres) et la marge latérale droite de 2,50 mètres à 3,50 mètres (MIN 3 mètres);

CONSIDÉRANT QU' il serait complexe de reculer davantage la résidence à cause de la topographie du terrain et de la présence d'éléments existants de l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE la fondation de pierres de la résidence existante serait remplacée par une nouvelle fondation de béton coulé;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 1 du chapitre 3 du règlement sur les PIIA 2018-245;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction, tel que demandé;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction, tel que demandé.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-06-4233

PPCMOI – 60, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE

la demande de PPCMOI a été présentée par M. Serge Tanguay de Passion Boeuf à l'égard de la régularisation d'une entreprise à domicile pour la vente au détail de viandes surgelées sur le lot 1 714 821;

CONSIDÉRANT QU'

un permis pour usage complémentaire a été émis en 2017 (2017-017) pour un bureau d'affaires pour de la vente sur la route de produits de la viande, mais que l'utilisation du garage comme chambre froide pour entreposage avant livraison n'y est pas inscrite;

CONSIDÉRANT QUE

le règlement de zonage stipule que les activités reliées à un usage complémentaire à l'habitation doivent s'exercer dans le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE

le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de PPCMOI et dans son analyse soulève les points suivants :

- l'activité purement commerciale demandée en zone agricole ne s'apparente pas à l'usage complémentaire actuel;
- la vente au détail à domicile causerait un va-et-vient qui occasionnerait des nuisances pour le voisinage;
- la localisation du terrain de la demande est en zone agricole et que le projet devrait aussi recevoir l'aval de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- la demande ne rencontre pas les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit d'autres endroits favorables à l'usage commercial;
- une demande pratiquement identique avait été présentée au comité le 18 juillet 2019 et que le comité avait alors recommandé au conseil municipal de la refuser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que, malgré l'avis défavorable du CCU, le conseil municipal autorise la mise en place d'un PPCMOI au 60, rang de la Montagne et adoptera dans une séance ultérieure, une résolution établissant les conditions permettant la mise en place dudit projet.

Vote pour : 5

Vote contre :

Pour visionner la séance du conseil, cliquez [ICI](#)



Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

PROJET